

RCS : COMPIEGNE

Code greffe : 6002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de COMPIEGNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

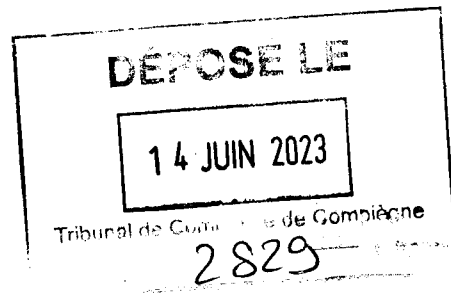
Numéro de gestion : 2006 B 50595

Numéro SIREN : 492 401 187

Nom ou dénomination : POCLAIN

Ce dépôt a été enregistré le 14/06/2023 sous le numéro de dépôt 2829





# POCLAIN SAS

## Comptes annuels

Société par actions simplifiée au capital de 38 018 760 euros

RCS COMPIEGNE B 492 401 187

Siège social :  
Route de Compiègne  
60410 VERBERIE

Tél. : + 33 (0)3 44 40 77 77  
Fax : + 33 (0)3 44 40 77 99

[www.poclain-hydraulics.com](http://www.poclain-hydraulics.com)

## Bilan - Actif

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
Capital souscrit non appelé				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	105 449 409	50 675 134	54 774 275	54 134 917
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	100		100	100
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>105 449 509</b>	<b>50 675 134</b>	<b>54 774 375</b>	<b>54 135 017</b>
<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 179		1 179	1 179
<b>CREANCES</b>				
Créances clients et comptes rattachés	1 325 798		1 325 798	366 876
Autres créances	50 936 518	978	50 935 540	31 900 223
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>DIVERS</b>				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : )				
Disponibilités	411 520		411 520	41 682
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
Charges constatées d'avance	13 249		13 249	11 989
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>52 688 263</b>	<b>978</b>	<b>52 687 285</b>	<b>32 321 950</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>158 137 773</b>	<b>50 676 112</b>	<b>107 461 661</b>	<b>86 456 967</b>

## Bilan - Passif

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Capital social ou individuel ( dont versé : 38 018 760 )	38 018 760	38 018 760
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation ( dont écart d'équivalence : )		
Réserve légale	3 801 876	3 801 876
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours )		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes )		
Report à nouveau	35 843 375	27 071 707
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>6 832 519</b>	<b>9 326 108</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>84 496 530</b>	<b>78 218 451</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques	8 971 315	2 367 856
Provisions pour charges	143 326	108 404
<b>PROVISIONS</b>	<b>9 114 641</b>	<b>2 476 260</b>
<b>DETTES FINANCIERES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	9 495 956	
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs )		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 262 422	147 260
Dettes fiscales et sociales	624 614	879 590
<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 467 497	4 735 406
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>13 850 489</b>	<b>5 762 256</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>107 461 661</b>	<b>86 456 967</b>

## Compte de résultat

Rubriques	France	Exportation	31/12/2021	31/12/2020
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	2 986 328		2 986 328	1 414 066
<b>CHIFFRES D'AFFAIRES NETS</b>	<b>2 986 328</b>		<b>2 986 328</b>	<b>1 414 066</b>
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			145 269	
Autres produits			9	10
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>3 131 606</b>	<b>1 414 076</b>
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			3 020 072	661 448
Impôts, taxes et versements assimilés			114 888	87 147
Salaires et traitements			916 278	563 100
Charges sociales			409 609	310 410
<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements				
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions			34 922	9 801
Autres charges			250 007	215 515
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			<b>4 745 776</b>	<b>1 847 421</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			<b>-1 614 170</b>	<b>-433 345</b>
<b>OPERATIONS EN COMMUN</b>				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
Produits financiers de participations			12 000 000	15 222 680
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			99 600	35 832
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges			2 234 547	408 792
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			<b>14 334 147</b>	<b>15 667 304</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			8 198 648	7 383 012
Intérêts et charges assimilées			16 729	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>CHARGES FINANCIERES</b>			<b>8 215 378</b>	<b>7 383 012</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>			<b>6 118 769</b>	<b>8 284 292</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>			<b>4 504 599</b>	<b>7 850 947</b>

## Compte de résultat

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>		
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	-2 327 919	-1 475 161
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>17 465 753</b>	<b>17 081 380</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>10 633 234</b>	<b>7 755 272</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>6 832 519</b>	<b>9 326 108</b>

## **ANNEXE LEGALE**

La présente annexe, qui fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, a été préparée par les soins de la société et arrêtée par le Président en date du 29 mars 2022.

### **1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**

Malgré la poursuite de la crise sanitaire en 2021, le Groupe a connu une forte augmentation de son activité et de sa profitabilité.

### **2 PRINCIPES COMPTABLES MIS EN ŒUVRE**

Les comptes annuels sont établis selon les normes comptables définies par le Plan Comptable Général approuvé par l'arrêté du 27 Avril 1982 et en conformité avec la loi du 30 Avril 1983 et le décret du 29 Novembre 1983. Il est fait application des recommandations du Conseil National de la Comptabilité, de l'Ordre des Experts Comptables et du Conseil National des Commissaires aux Comptes, ainsi que des autres principes comptables généralement admis. (Code du commerce - Articles L123-13, L123-14 et L123-17 / Décret n° 83-1020 du 29/11/83 - Articles 7-21-24 début, 24-1° - 24-2° et 24-3° / Règlement ANC n° 2014-03, ANC n° 2015-06 et ANC 2016-07). La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **2.1 Participations**

- Les titres de participation sont comptabilisés pour leur coût d'acquisition.
- Dans le cas où la valeur d'inventaire des titres devient inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée pour la différence.
- La valeur d'inventaire est appréciée selon une approche multicritère : quote-part de situation nette, budget d'exploitation prévisionnel, valeur d'utilité.

#### **2.2 Créances et dettes**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement détectées.

#### **2.3 Engagements de retraite**

Les engagements de POCLAIN SAS en matière de retraite sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation 2013-02 et notamment selon la méthode « des unités de crédits projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne) et par la norme FAS87 (norme US GAAP).

L'évaluation actuarielle a été calculée sur la base des engagements au 31 décembre 2021, en prenant en compte :

- les droits régissant les IFC issus de la Convention Collective de la métallurgie;
- une hypothèse de départ volontaire à la retraite variant entre 62 et 65 ans selon le statut du personnel (cadre ou non cadre) ;

- un taux de turn-over variant selon l'âge et le statut du salarié (Cadre ou Non Cadre) ;
- un taux de capitalisation et d'actualisation de 1% l'an au 31 décembre 2021.

L'évaluation des engagements de retraite a été effectuée, sur l'exercice 2021, avec un taux de turn-over incluant les seules prévisions de démissions, à l'exclusion des licenciements et ruptures conventionnelles.

Le Groupe POCLAIN a adhéré le 27 décembre 2010 à un contrat d'assurance de Groupe auprès des Assurances Banque Populaire Vie, lui déléguant le soin de verser les Indemnités de Fin de Carrière déterminées conformément à la Convention Collective de la Métallurgie. La cotisation versée par le Groupe POCLAIN à la Compagnie d'Assurances représente un montant total, à l'origine du contrat, de 1 500 000 euros ainsi réparti entre les différentes sociétés parties prenantes :

- 65 000 euros au titre de POCLAIN SAS,
- 1 435 000 euros au titre de Poclain Hydraulics Industrie SAS.

La valeur actualisée au 31/12/2021 des cotisations versées vient en déduction de la provision constituée selon la méthode ci-dessus décrite.

#### **2.4 Avantages au personnel**

##### **Accord d'intéressement**

Un contrat d'intéressement au profit du personnel de l'UES (Unité Economique et Sociale) et de POCLAIN SAS a été conclu le 28 juin 2013, applicable pour les années 2013, 2014 et 2015 avec tacite reconduction.

Sur l'exercice 2021, une dotation pour intéressement a été constatée chez POCLAIN SAS pour un montant de 61 905,27 euros.

Sur l'exercice 2020, aucune dotation pour intéressement n'avait été constaté chez POCLAIN SAS.

##### **Accord de participation**

Un accord de participation aux résultats de l'entreprise a été conclu avec les partenaires sociaux en date du 30 juin 1998, modifié par un avenant le 20 avril 1999.

Sur l'exercice 2021, aucune dotation pour participation des salariés a été constatée chez POCLAIN SAS.

#### **2.5 Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers requiert, de la part de la direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Les estimations et hypothèses, élaborées sur la base des informations disponibles lors de la clôture des comptes, portent en particulier sur les risques divers (litiges, contentieux) estimés en fonction de notre connaissance des dossiers à la clôture de l'exercice ainsi que sur les titres de participation pour lesquels la valeur d'utilité repose sur les prévisions d'activité des années à venir.

## 2.6 Comparabilité des comptes annuels

Les méthodes de présentation et d'évaluation sont demeurées inchangées par rapport à celles retenues pour l'exercice précédent.

## 3 INTEGRATION FISCALE

POCLAIN SAS a opté pour le régime fiscal des groupes tel que prévu par les articles 233 A à Q du Code Général des Impôts.

La Société POCLAIN SAS est la tête de ce groupe depuis le 1er janvier 2007.

Chaque entité entrant dans le périmètre d'intégration fiscale supporte la même charge d'impôt que si elle n'avait pas été intégrée. Les dettes et créances d'impôt nées dans le cadre de l'intégration fiscale sont reconnues respectivement comme un passif ou un actif envers la tête de groupe.

Les entités entrant dans le périmètre d'intégration sont les suivantes :

<u>Tête de groupe fiscal :</u>	POCLAIN SAS
<u>Filiales intégrées :</u>	POCLAIN HYDRAULICS SAS POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS SMP SAS POCLAIN VEHICULES SAS POCLAIN POWERTRAIN SAS POCLAIN TECHNICAST SAS

## 4 NOTES SUR LE BILAN

### 4.1 Immobilisations financières

Les immobilisations financières s'élèvent à un montant net de 54 774 375 euros et correspondent :

- à la participation dans POCLAIN HYDRAULICS SAS pour une valeur brute de 51 915 832 euros, à celle dans POCLAIN POWERTRAIN SAS pour 28 825 000 euros, à celle dans POCLAIN VEHICULES SAS pour 6 100 000 euros, à celle de POCLAIN TECHNICAST SAS pour 18 577 566 euros et à celle de POCLAIN Marketing et Services pour 31 000 euros, à celle POCLAIN POWERTRAIN INDIA pour 10 euros.
- une provision pour dépréciation sur titres pour un montant de 50 675 134 euros constituée pour :
  - POCLAIN POWERTRAIN SAS de 28 825 000 euros dont 203 282 euros dotés en 2021 ;
  - TECHNICAST SAS de 15 750 133 euros dont une reprise de 842 640 euros en 2021 ;
  - POCLAIN VEHICULES SAS de 6 100 001 euros. Pas de dotation en 2021 ;
- aux dépôts et cautions pour un montant de 100 euros.

#### 4.2 Créances

Le poste clients, d'un montant de 1 325 798 euros, correspond aux factures émises en décembre liées à la convention d'assistance et de prestations groupe conclue à l'origine en janvier 2007 avec POCLAIN HYDRAULICS SAS et PH CORPORATE SAS et modifiée par avenant du 1er janvier 2010 en vue de tenir compte du remplacement de PH CORPORATE SAS par POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS.

#### 4.3 Autres créances

Les autres créances, d'un montant net de 50 935 540 euros, sont constituées essentiellement :

- de créances de TVA pour 366 115 euros ;
- de créances de compte courant avec la Poclairn Hydraulics SAS pour 31 124 032 euros ;
- Les crédits d'impôts recherche des années 2017 à 2019 pour un montant de 12 315 640 euros concédés à BPI France ;
- de produits à recevoir pour 3 728 euros concernant les acomptes de CVAE versés ;
- de comptes débiteurs divers pour 1 972 euros ;
- de créances fiscales représentant essentiellement :
  - Les crédits d'impôts recherche pour les exercices 2020 et 2021 pour un montant de 6 229 651 euros ;
  - Les crédits d'impôts compétitivité emploi des années 2017 et 2018 pour un montant de 1 192 821 euros ;
  - Les crédits d'impôts mécénat de l'année 2019 et 2020 pour un montant de 51 842 euros, pour l'exercice 2021 un montant de 200 564 euros ;
  - Le crédit d'impôt famille de l'exercice 2021 pour un montant de 85 468 euros ;
  - Les retenues à la source de l'exercice 2021 pour 561 292 euros ;
  - une intégration fiscale d'IS de l'année 2021 pour un montant de - 1 196 607 euros.

#### 4.4 Comptes de trésorerie

Les comptes de trésorerie comportent :

- Disponibilités en banque pour 411 520 euros.

#### 4.5 Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance de 13 249 euros concernent pour 637 euros la cotisation IFA pour 2022 ; pour 12 612 euros de fournisseurs divers.

#### 4.6 Capitaux propres

Ils s'établissent au 31 décembre 2021 à 84 496 530 euros et comprennent:

- le capital social : 38 018 760 euros
- la réserve légale 3 801 876 euros
- le report à nouveau : 35 843 375 euros
- le résultat de l'exercice (bénéfice) : 6 832 519 euros.

#### 4.7 Provisions pour risques et charges

La provision pour risques de 8 971 315 euros se décompose comme suit :

- 1 079 516 euros, dont 103 567 euros doté sur 2021, correspondant à la situation nette de la société Poclair Véhicules ;
- 5 734 167 euros, dont 4 342 260 euros doté en 2021, correspondant à la différence entre la situation nette et la valeur des titres de la société Poclair POWERTRAIN India.

La société Poclair POWERTRAIN India est détenue majoritairement par Poclair POWERTRAIN France cependant POCLAIN SAS lui apporte son soutien financier, ce qui explique la provision des titres de la société Poclair POWERTRAIN India dans les comptes de POCLAIN SAS.

- 2 157 632 euros dotés en 2021, correspond à la situation nette de la société Poclair Powertrain France.
- La provision pour charges de 143 326 euros représente la provision pour engagement de retraite en complément des cotisations versées à la Compagnie Assurances Banque Populaire Vie.

#### 4.8 Dettes financières

Les crédit d'impôts recherche de 2017, 2018 et 2019 ont été cédé à BPI France pour un montant total de 12 315 640 euros.

la BPI France à refinancé Poclair SAS pour un montant total de 9 494 000 euros.

#### 4.9 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation comprennent :

- les dettes fournisseurs pour 2 262 422 euros dont 29 934 euros de fournisseurs Groupe et 2 232 487 euros de FNP, dont FNP sur projet PHENIX 2 110 169 euros.
- les dettes fiscales et sociales pour 624 614 euros.

#### 4.10 Dettes diverses

- les autres dettes sont de 1 467 497 euros sont constituées principalement de 1 191 690 euros de dettes d'intégration fiscale.

### 5 NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

#### 5.1 Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation comprennent pour l'essentiel :

- le chiffre d'affaires de 2 986 328 euros, généré principalement par les facturations aux filiales POCLAIN HYDRAULICS SAS et POCLAIN HYDRAULICS INDUSTRIE SAS au titre des conventions d'assistance.

## 5.2 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation s'établissent à 4 745 776 euros et comprennent principalement :

- les dépenses en prestations de services facturées par les filiales du Groupe, les honoraires nécessaires à l'activité de holding et autres charges pour 3 020 097 euros ;
- les impôts et taxes pour 114 888 euros, comprenant principalement 99 334 euros de taxe sur les salaires ;
- les frais de personnel de l'exercice, pour 916 278 euros ;
- charges sociales pour 409 609 ;
- les jetons de présence pour 250 000 euros ;
- les dotations d'exploitations pour 34 922 euros, concernant la dotation pour engagement retraite.

## 5.3 Résultat financier

Le résultat financier est un gain de 6 118 769 euros et comprend :

- les dividendes perçus de POCLAIN HYDRAULICS SAS, soit 12 000 000 euros ;
- un produit net d'intérêts des financements et des comptes courants de 82 871 euros ;
- une charge nette pour provision pour dépréciation des titres de 5 964 101 euros.

## 5.4 Résultat exceptionnel

Néant sur 2021.

## 5.5 Impôts sur les bénéfices

Un produit d'impôt net de 2 327 919 euros est constaté, il correspond à une économie d'impôt lié à l'intégration fiscale.

Les Déficit Reportables du Groupe Fiscal au 31/12/2020 étant de 58 040 965 euros et le montant du bénéfice fiscal en 2021 étant de euros 9 926 460, Les déficits imputés sur l'exercice 2021 sont de 5 463 230 euros.

Le solde des reports déficitaires du Groupe Fiscal au 31 décembre 2021 est donc de 52 577 734 euros.

# 6 AUTRES INFORMATIONS

## 6.1 Identité de la société consolidante

Identité de la tête de groupe établissant les états financiers :

POCLAIN SAS

Route de Compiègne 60410 VERBERIE

N° Siret 492401187

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues au siège social de l'entité tête de groupe précitée ci-dessus.

## 6.2 Engagements financiers

### Cautions solidaires :

- Emprunt obligataire de 35.000.000 € portant intérêt au taux de 3,60 % l'an et venant à échéance le 30 décembre 2022, émis par POCLAIN HYDRAULICS SAS et bénéficiant du cautionnement solidaire de POCLAIN SAS  
Cautionnement solidaire en date du 8 janvier 2016 ;

- Emprunt obligataire de 5.000.000 € portant intérêt au taux de 4,00 % l'an et venant à échéance le 30 décembre 2024 émis par POCLAIN HYDRAULICS SAS et bénéficiant du cautionnement solidaire de POCLAIN SAS  
Cautionnement solidaire en date du 8 janvier 2016

## 6.3 Parties liées

Aucune transaction significative et conclue à des conditions anormales de marché avec des parties liées n'est à signaler.

## 6.4 Evénements postérieurs à la clôture

La décision a été prise en date du 16 mars 2021 de distribuer un acompte sur dividendes d'un montant de 6 300 000 euros ;

Il est envisagé une réduction du capital social, non motivée par des pertes, d'un montant de neuf millions cent onze mille cent vingt euros (9 111 120€) par voie de rachat par la Société de soixante-quinze mille neuf cent vingt-six (75 926) actions A en vue de leur annulation ;

Cette opération réduira le capital de Poclair S.A.S. de 38 018 760 euros à 28 907 640 euros.

### Impact de la crise Ukraine / Russie pour le groupe POCLAIN

Les impacts de cette crise sur notre carnet de commandes sont en cours d'analyse, sachant que :

- Notre filiale en Russie agit en tant qu'agent commercial ; elle génère un chiffre d'affaires de 6 M€ au 31 décembre 2021 et un carnet de commandes équivalent pour 2022.
- Les clients russes sont livrés et facturés par la filiale en république tchèque
- L'effectif de la filiale est de 4 salariés au 31 décembre 2021

## POCLAIN

Société par actions simplifiée au capital de 29 627 640 €  
Siège social : Route de Compiègne - VERBERIE (Oise)  
RCS COMPIEGNE 492 401 187  
SIRET: 492 401 187 00017



---

### EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 24 MAI 2022

---

L'an deux mil vingt deux, le 24 mai, à 14 h 30 heures,

les actionnaires de la société POCLAIN, société par actions simplifiée au capital de 29 627 640 € divisé en 246 897 actions, se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire sur convocation du comité d'administration adressée le 6 mai 2022 à tous les actionnaires.

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par M. Laurent BATAILLE en sa qualité de Président.

M. Charles BATAILLE et M. Bruno LACHETEAU en sa qualité de représentant du Conseil de surveillance du FCP des salariés, titulaires ou représentants du plus grand nombre d'actions et acceptant ces fonctions, sont appelés comme scrutateurs.

M. Laurent DAHMANI est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le tout conformément aux statuts.

Le président constate d'après la feuille de présence signée des actionnaires présents que ceux-ci possèdent ou représentent 230 306 actions sur les 246 897 composant le capital social. Plus du quart du capital social étant représenté, l'assemblée générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Il constate également la convocation régulière et la présence de MM. les commissaires aux comptes.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### A titre ordinaire

- Présentation du rapport de gestion du Comité d'administration sur la marche de la société pendant l'exercice 2021 et des rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et consolidés de cet exercice et sur les conventions visées par les articles L.227-10 à L.227-11 du Code de commerce ;
- Approbation desdits comptes et conventions ; quitus aux administrateurs ;
- Affectation du résultat ;

(...)

- Pouvoir en vue des formalités.

Le président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- La feuille de présence,
- Les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- La copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- La copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes avec avis de réception,
- Le bilan et les comptes annuels et consolidés,
- Le rapport de gestion du comité d'administration,
- Le rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites,
- Les rapports des commissaires aux comptes,
- Le texte des résolutions,
- La liste des actionnaires.

L'inventaire, le bilan, le compte de résultat, l'annexe et, généralement, tous les documents qui, d'après la réglementation en vigueur, doivent être communiqués à l'assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant la réunion.

Toutes les formalités légales et réglementaires préalables à la réunion de l'assemblée générale ont été effectuées.

Après présentation du rapport de gestion du comité d'administration, du rapport spécial sur l'attribution d'actions gratuites et lecture des rapports du commissaire aux comptes, le président offre la parole à tout actionnaire qui désirerait la prendre.

Après échange d'observations, le président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Puis, personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du rapport de gestion du Comité d'administration sur l'activité et la situation de la société pendant l'exercice 2021 et sur les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2021, du rapport sur la gestion du groupe inclus dans le rapport de gestion ;
  - entendu la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice et de leur rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2021 ;
- approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 6 832 518,83 €, les comptes consolidés arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice de 21 496 265 € ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et définitif de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

## DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021

s'élevant à : .....	6 832 518,83 €
augmenté du report à nouveau de l'exercice précédent : .....	35 843 374,89 €
Soit un total de : .....	42 675 893,72 €
- à la réserve légale : .....	0,00 €
- aux actions à titre de dividendes.....	6 336 460,00 €
- au report à nouveau, le solde de : .....	36 339 433,72 €

Chaque action donnera droit à un dividende net de 20 €.

Il est rappelé qu'aux termes de la décision du Président en date du 16 mars 2022, il a été décidé de verser, à l'issue de la restructuration de l'actionnariat prévue le 20 avril 2022, un acompte de 6 336 460,00 € euros, éligible à l'abattement prévu par l'article 158-3-2° du Code général des impôts.

Cet acompte étant égal au montant du dividende global, il n'y a lieu à aucun nouveau versement. Conformément à la loi, l'assemblée prend acte du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

EXERCICE	DIVIDENDE GLOBAL	DIVIDENDE ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %	DIVIDENDE NON ELIGIBLE A LA REFACTION DE 40 %	DIVIDENDE PAR ACTION
2018	8 174 033,40 €	8 174 033,40 €	Néant	25,80 €
2019	----	----	----	----
2020	554 440,25 €	554 440,25 €	----	1,75 €

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

(...)

## QUINZIEME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal constatant ses délibérations en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales et réglementaires de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité*

+ = + = + = +

---

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

LE SECRETAIRE



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**mazars**

MAZARS SA  
Tour Exallis  
61 rue Henri Regnault  
LA DEFENSE  
92400 COURBEVOIE  
France

POCLAIN S.A.S.

**Rapport des commissaires aux comptes sur les  
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021  
POCLAIN S.A.S.  
Route de Compiègne - 60410 Verberie  
*Ce rapport contient 31 pages*  
Référence : VdB-SM-GD



KPMG S.A.  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

**mazars**

MAZARS SA  
Tour Exaltis  
61 rue Henri Regnault  
LA DEFENSE  
92400 COURBEVOIE  
France

## **POCLAIN S.A.S.**

Siège social : Route de Compiègne - 60410 Verberie

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2021

A la collectivité des Associés de la société POCLAIN S.A.S.,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la collectivité des Associés, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société POCLAIN S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2021 s'établit à 54,8 M€, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire selon les modalités décrites dans la note 2.1 « Participations » de l'annexe des comptes annuels.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis et des estimations significatives retenues par votre société, nous avons vérifié leur caractère approprié, leurs modalités de mise en œuvre et leur correcte application, ainsi que les informations fournies dans l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Comité d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à la collectivité des Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration.

**Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

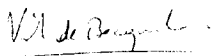
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes,

Paris La Défense, le 9 mai 2022  
KPMG S.A.

Paris La Défense, le 9 mai 2022  
MAZARS



Vincent de Becquevort  
Associé



Grégory Derouet  
Associé

